

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL PUBLIE SON SEPTIÈME ET DERNIER RAPPORT ANNUEL

Montréal, le 17 mai 2016 – Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le vérificateur général, M. Jacques Bergeron, a transmis au maire, M. Denis Coderre, son septième et dernier rapport annuel portant sur l'année 2015, le 12 mai 2016. Le mandat de M. Bergeron prendra fin le 2 juin prochain. Comme prévu, le maire a déposé le rapport à la séance du conseil municipal tenue hier après-midi et en fera de même lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai prochain.

Le rapport compte notamment huit missions d'audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information comportant **184** recommandations visant à améliorer la gestion des affaires municipales. Les missions contenues dans le rapport annuel 2015 sont :

- Attribution de contributions financières;
- Autorisation de l'Autorité des marchés financiers;
- Ententes-cadres de services professionnels en TI;
- Gestion de la relève des technologies de l'information et des communications;
- Gestion de l'énergie;
- Gestion des cartes d'achat;
- Gestion des transactions immobilières;
- Gestion des travaux de construction et de rénovation des immeubles de la Ville de Montréal.

Bilan

Pour son dernier rapport annuel, M. Bergeron jugeait opportun d'effectuer un bilan des faits saillants des 72 audits d'optimisation des ressources et des TI réalisés par son Bureau au cours de son septennat, et de souligner les principales mesures prises ou amorcées ainsi que celles qui doivent être maintenues par l'administration municipale pour remédier aux principales déficiences identifiées. Parmi ceux-ci, mentionnons les compteurs d'eau, le projet d'impartition des services de télécommunications, la répartition des contrats octroyés aux entrepreneurs par les instances, le plan de réalisation des travaux d'infrastructures et le contrôle qualitatif des matériaux, le schéma de couverture de risques et les bornes d'incendie, les contrats relatifs aux opérations de déneigement, à la collecte et au transport des matières résiduelles, de même que la gouvernance des TI.

« Nul doute à mes yeux que les audits réalisés par mon Bureau ont produit des changements positifs et que l'administration municipale s'est améliorée au cours de cette période. Néanmoins, je quitte mes fonctions avec des préoccupations d'importance concernant la gouvernance de la Ville, notamment au chapitre de la reddition de comptes et de la gestion intégrée des risques d'affaires », a déclaré M. Bergeron.

En marge de son bilan, M. Bergeron constate que la situation se dégrade quant aux taux de mise en œuvre des recommandations formulées par son Bureau par les unités d'affaires. À cet égard, les cibles prévoient que 70 % des recommandations formulées doivent être réglées au terme de la première année suivant leur publication alors que 90 % des recommandations formulées doivent être réglées au terme de la deuxième année suivant leur publication, et ce, dans l'optique que 100 % des recommandations soient mises en œuvre au terme d'un délai cible de trois ans.

Or, M. Bergeron souligne que la proportion des recommandations présentant un statut réglé dans l'année suivant leur publication s'élève à 35 % pour 2014, comparativement à 44 % et 43 % pour 2013 et 2012. De plus, les recommandations de 2013 et de 2012 affichent respectivement un taux de mise en œuvre de 67 % et 65 % comparativement à la cible attendue de 90 % au terme de la deuxième année suivant leur publication. Qui plus est, le taux de mise en œuvre des recommandations de 2012 n'est que de 79 % au terme de leur troisième année de suivi, alors que ce taux devrait être de 100 %.

À l'instar des années précédentes, M. Bergeron est « d'avis que des mesures de redressement doivent être entreprises dans les meilleurs délais afin de réitérer aux unités d'affaires l'importance de mettre en œuvre les recommandations du vérificateur général conformément aux engagements qu'elles ont pris dans les plans d'action devant assurer la mise en œuvre des recommandations leur étant adressées. »

Rappelons que l'obligation première du vérificateur général est l'audit des états financiers de la Ville et des organismes qu'elle contrôle ou compris dans son périmètre comptable. Par ailleurs, les obligations du vérificateur général comportent également l'audit de la conformité des opérations aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives ainsi que l'audit d'optimisation des ressources, ce qui comprend l'audit des TI.

Le rapport annuel du vérificateur général pour l'année 2015 ainsi que les *Faits saillants* y afférents sont disponibles sur son site Internet à l'adresse suivante : bvgmtl.ca. À noter que l'onglet *Voir dernier rapport* renvoie aux *Faits saillants* et que pour obtenir le rapport complet il faut cliquer sur l'onglet *Nos rapports > Rapports annuels > 2015*.

- 30-

Source : Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal

Renseignement : Pierre Tessier
Bureau : 514 849-4554
Cell. : 514 233-1636
Courriel : pierre.tessier@cominfrarouge.com